

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte rendu
Commission Régionale Agro Environnemental et Climatique (CRAEC)
12 mars 2024 de 14h à 17h
En visio - Dijon

Introduction – Christophe BLANC - DRAAF

Les CRAEC co-présidées DRAAF/Région se poursuivent, en présentant les mesures non surfaciques et surfaciques ainsi que les éléments concernant l'agriculture biologique. Les participants sont remerciés de leurs présences pour cette CRAEC qui se déroule en visio.

La deuxième année de la programmation 23-27 s'entame. Nous annonçons la mise en place de la planification écologique lors de la dernière CRAEC, les choses se mettent en place avec notamment le lancement de l'appel à projets Haie, les travaux sur les filières fruits et légumes et le plan abattoir.

Concernant l'agriculture biologique, malgré la crise, le Ministère continue de soutenir la conversion car toutes les filières ne sont pas en difficulté. En parallèle, l'objectif est d'éviter les déconversions, et donc de consolider les filières existantes. Le MASA a mis en place un dispositif d'aides de crise en 2023, renouvelé en 2024, à hauteur de 90 M€.

Dans le cadre de la planification écologique, un soutien global à l'AB est doté de 10 M€, destiné à renforcer la communication sur l'agriculture biologique, et le Fonds avenir bio, qui participe à la structuration des filières.

Les critères d'attribution du fonds avenir bio sont révisés, pour coller davantage au besoin actuel des filières.

Concernant les MAEC, après 18 mois de travail dédié à la campagne 2023, nous pouvons enfin annoncer que l'ensemble des demandes 2023 déclarées sous télépac et ayant fait l'objet d'un diagnostic par les opérateurs pourront être satisfaites, sous réserve de l'instruction des services compétents. Cette réussite est due à l'effort collectif et au travail de chacun, opérateurs, co-financiers, instructeurs.

Le paramétrage de l'outil est en cours et la campagne 2023 devrait être payée d'ici l'été 2024. Les paiements ont déjà démarré et vont s'étaler pendant tout le printemps.

Christian Morel étant déjà pris par d'autres obligations le jour de la CRAEC, il est remplacé par Monsieur Gilles DEMERSSEMAN.

Pour l'ensemble des éléments résumés ci-dessous, voir le diaporama.

1. Mesures non surfaciques – Fanny OUDOT & Céline DENUIT (Région)

La Région fait un point en séance sur ses différents dispositifs : API, PRM, mesures forfaitaires.

Les mesures API et PRM sont closes. Environ 68 dossiers retenus pour API et 104 dossiers déposés pour PRM. La complétude est en cours

L'appel à projet pour la MAEC Transition des pratiques est prolongé jusqu'au 27 juin avec moins d'une dizaine de candidatures déposées.

Les exploitations écartées du dispositifs MAEC pourront postuler aux mesures de la région (non reçu HBV et ZI plus particulièrement).

2. Mesures en faveur de l'agriculture biologique – Agnès THOEN (DRAAF) & Fanny OUDOT (Région)

MAB 2023 : enveloppe dédiée en BFC de 3,4 M€ (100 % FEADER Relance). Contrat avec engagement d'un an à destination uniquement des sorties de CAB 2018.

La DRAAF présente les modalités de financement de la campagne 2023 pour les aides à la conversion bio, avant instruction par les DDT.

Ces modalités sont revues depuis la CRAEC de novembre 2023.

Une estimation des surfaces engagées par département est également présentée.

3. MAEC surfaciques – Tiphaine CARRIERE & Mathilde PARAGE (DRAAF)

Campagne 2023

- **Point budgétaire**

L'Etat a annoncé un complément de 150 M€ en décembre 2023 sur les MAEC. La Bourgogne-Franche-Comté a bénéficié d'un complément de crédits permettant d'augmenter la maquette budgétaire de 2023 de 15,6 M€ financeurs interviennent en top-up pour satisfaire l'ensemble des demandes 2023.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne précise que les montants affichés ne sont pas encore votés.

Les bilans budgétaires présentés s'appuient sur les extractions ISIS (ne tenant pas compte des modifications de déclarations faites jusqu'au 20 septembre). Ces données concordent avec les remontées des diagnostics des opérateurs.

Sur ces bases, l'ensemble des demandes 2023 éligibles pourront être retenues. Exception est faite pour les mesures zones intermédiaires, pour lesquelles la sélection des demandeurs avec les rendements les plus faibles restent valables.

Concernant les mesures zones intermédiaires, environ 10% des bénéficiaires sont des agriculteurs biologiques, le coefficient de conversion pour comparer rendements bio et

conventionnels (fixé à 3.25) semble donc opérant et ne pas écarter les agriculteurs bio du dispositif.

Campagne 2024

- **Rappel des priorités de l'Etat**

Comme précisé dans la stratégie régionale, la priorité de financement de l'Etat est le zonage Natura 2000 ainsi que les parcs. Les nouveaux territoires sont prioritaires sur ce zonage. Des crédits sont également fléchés sur les mesures systèmes.

La mesure Sol – semis direct n'a pas été retenue dans les financements au vu des tensions budgétaires.

- **Détails de financement**

Le diaporama présente les dossiers retenus selon les priorités de financement. Sont financés en intégralité, par l'Etat, Amognes, Pays de la Mirabelle, Pays de Montbéliard et Vallée du Dessoubre (priorité 1 : nouveaux territoires) ainsi que le Parc du Haut-Jura (priorité 2 : territoires élargis).

Les agences financent également le BAC d'Avosnes et celui des Boulerons, deux nouveaux territoires.

L'agence de l'eau RMC intervient également en tout ou partie sur certains territoires de son bassin en intervenant sur les mesures MHU (faisant l'objet d'un référencement dans les couches SIG de la DREAL), PRA, IAE, ESP.

Le reste des crédits Etat est réparti dans un premier temps par « grande famille » de mesures sous réserve des contractualisations réelles et des derniers arbitrages ministériels.

Les porteurs de projets sont donc invités à réaliser des listes d'attentes, les financements finaux alloués le seront après les déclarations PAC. Les opérateurs devront transmettre les bilans des diagnostics réalisés.

Les agences financent également des dossiers selon leurs modalités d'intervention. Les tableaux présentent les résultats par territoires. Pour les territoires financés par les agences de l'eau, nous invitons les opérateurs à **ne pas dépasser les budgets annoncés** car la maquette globale est limitante pour cette campagne 2024.

- **Points divers**

Les informations sur une potentielle enveloppe pour la réalisation des diagnostics 2024 est encore inconnue.

Les guides floristiques réalisés par le CBN sont finalisés : les demander à la DRAAF pour envoi (volumétrie des fichiers trop importante)

Indice de fréquence de traitement : prise en compte du traitement de la semence dans le calcul, les nouveaux IFT pour la campagne 2024 seront transmis aux opérateurs dès réception des informations par le national. Normalement, au bénéfice de l'exploitant.

La DRAAF remercie particulièrement le travail réalisé par le SRISE et les DDT 89 et 39 pour la réalisation du document de communication, à transmettre par l'ASP aux exploitants qui seront contrôlés. Les opérateurs peuvent également l'utiliser pour communiquer s'ils le souhaitent.

Une formation doit être suivie par les exploitants qui contractualisent une MAEC dans les 2 ans suivant la contractualisation. La liste des formations validées par la DRAAF est disponible sur le site internet et régulièrement mis à jour. Pour rappel, une attestation de suivi de la formation doit

être remise à l'exploitant, c'est ce document qui sera demandé en cas de contrôle sur place. Il est possible que les DDT demandent à participer à ces formations dans le cadre du suivi départemental de ces mesures. Nous pouvons remercier la CA21 de nous avoir convié à une d'entre elle qui fut fort instructive.

- **Conclusion**

Nous pouvons souligner les bonnes nouvelles annoncées pour la campagne 2023 où l'instruction va très prochainement démarrée. Toutefois, la campagne 2024 s'annonce à nouveau mouvementée, les services de l'Etat se tiennent bien évidemment à disposition des opérateurs pour toute question et transmettre les actualités (s'il y en a).

Afin d'aider les opérateurs dans l'accompagnement des exploitants engagées, plusieurs webinaires seront programmés sur les thématiques suivantes :

- Régime de sanction
- Aides individuelles (en partenariat avec la région BFC et les agences de l'eau) pour identifier les autres aides mobilisables pour répondre aux différents enjeux.

Un prochain rendez-vous technique pourra être réalisé à la fin de la campagne PAC 2024 pour réaliser un premier bilan collectif sur la base d'un premier retour des opérateurs.

Le vice-président du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté,

Le directeur régional adjoint de
l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt de Bourgogne-Franche-Comté,

Christian MOREL



Christophe BLANC

